



Fiche de poste

Intitulé du poste : Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI)

Grade : Infirmière ou cadre de santé

Service d'affectation : Direction de la petite enfance – cellule santé petite enfance

MISSIONS DU POSTE

Missions générales :

Vous apportez votre concours aux responsables d'établissement et aux éducateurs de jeunes enfants dans la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants dans les domaines de l'hygiène et de la santé, conformément au Code de la santé publique. Vous veillez à la bonne intégration de tous les enfants dont ceux en situation de handicap ou atteints d'une affection chronique dans la structure. Par ailleurs, vous formez les personnels aux gestes d'urgence et gestes et postures.

ACTIVITES DU POSTE

L'infirmier(ère) référent(e) santé apporte ses compétences et se consacre sur son temps de présence à son rôle propre d'Infirmier (ère) Diplômé d'Etat en fonction de ses spécificités et responsabilités, suivant le décret du 07 juin 2010 relatif aux établissements d'accueils du jeune enfant de moins de six ans. Il/elle travaille en collaboration avec les responsables, les médecins du pôle santé et les équipes des établissements dans lesquels il/elle intervient.

L'infirmier (ère) apporte ses compétences, son sens de l'observation et d'adaptation dans le but de veiller à accueillir les enfants avec bienveillance et dans un cadre sécurisé.

Veille permanente

Elaborer avec le directeur et le pédiatre un projet de prise en charge d'accueil individuel, en concertation avec les partenaires de soins et les parents lorsqu'un enfant accueilli est en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique ou d'une allergie. Dans ce cadre, il participe aux réunions de synthèses et à l'élaboration du contrat d'accueil pour l'enfant.

Etre attentif et consigner tout signe de mal-être constaté chez l'enfant.

Actualisation des protocoles médicaux

Soins

Accompagner les responsables dans la mise en place des protocoles et recommandations (P.A.I – médicament d'urgence) en concertation avec le médecin.

Liaison

Transmettre les informations nécessaires aux équipes pour le bon déroulement de la prise en charge de l'enfant.

Assurer une présence téléphonique ou par mail pour les structures.

Prévention

Pour les multi-accueils et les mini-crèches.

Contrôler, la pharmacie, les médicaments des PAI et la trousse de secours pour les sorties. (Urgences hyperthermie, éviction, maladies à déclaration obligatoire ...)

Suivis

Vérifier le calendrier vaccinal et surveiller le développement staturo-pondéral des enfants.

A la demande du médecin et/ou des responsables d'établissement participer aux visites d'admissions pour les enfants de moins de 4 mois ou ayant une maladie chronique ou en situation d'handicap.

Formations

Assure la formation et le suivi des personnels des EAJE en terme de gestes de d'urgence, gestes et postures.

Fait le lien avec la correspondante formation.

RELATIONS AVEC LES AUTRES SERVICES**Participer au fonctionnement du service Petite Enfance**

Participer aux réunions des responsables d'équipements.

Participer au suivi des dossiers communs du secteur Petite Enfance : sécurité, projet d'établissement, réunion de synthèse, prévention sécurité, formation.

Relations avec tous les services municipaux.

Partenariat avec les différentes structures de la Ville et partenaires extérieurs (CMPP, CAMSP...).

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**Savoir**

Connaissance du jeune enfant : développement physique, psychique, ...

Connaître les règles d'hygiène et de sécurité de la Petite Enfance

Connaissance des protocoles médicaux

Requis

Posséder le moniteur des gestes d'urgence, dans le contraire être formé (5 jours de formation puis recyclage tous les 2 ans).

Idem pour les gestes et postures.

Savoir-faire

Capacité d'animation.

Savoir organiser et anticiper ses activités

Conduite de projets

Savoir-être

Ecouter, observer le jeune-enfant

Sens de la responsabilité

Disponibilité, organisation et sens de l'initiative

Rigueur et méthode

Horaires

Du lundi au vendredi de 8h / 16 h ou 10 h /18 h (avec 1 heure de coupure méridienne à placer entre 12h et 14h) et selon les nécessités de service ou les besoins du public.

Particularités

Déplacements fréquents (intra-muros)

Exercice du poste sur plusieurs lieux

Permis B obligatoire

Agent soumis au devoir de réserve et du secret médical